

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Communiqué

Paris, le 26 juin 2008

Télévision publique : Les auteurs en rêvaient, Sarkozy ne l'a pas fait

La Scam s'associe aux inquiétudes formulées par de nombreux professionnels et particulièrement par la Sacd. La Scam, qui a salué l'ambition de la réforme, ne peut cacher une franche déception, malgré quelques mesures positives annoncées par le Président de la République.

La Scam approuve la mise en place rapide de la réforme afin de limiter au plus tôt certaines incertitudes sur le financement de France télévisions. La Scam approuve également la taxation (même si elle est minimale) des ressources publicitaires de l'audiovisuel privé ; mesure qu'elle demande depuis plus de 20 ans.

En revanche, **la mise en place d'une taxe de 0,9 % sur les opérateurs de téléphone et les FAI n'est qu'un pis-aller politique pour éviter de prendre la seule vraie mesure audacieuse : l'augmentation de la redevance audiovisuelle** (116 euros en France alors que la moyenne européenne est de 160 euros). La Scam n'approuve cette taxe qu'à la seule condition qu'elle n'exonère pas demain les FAI et les opérateurs de téléphone, des obligations d'investissements dans la création, puisqu'ils sont désormais des acteurs majeurs du secteur.

Le 18 janvier, la Scam écrivait dans un communiqué : « Toute réforme qui ne générerait pas un milliard d'euros sera considérée par la Scam comme une volonté de détruire le service public. » Cinq mois plus tard, **force est de constater que non seulement les ressources du service public ne sont pas garanties, mais elles seront également insuffisantes pour permettre à France Télévisions de remplir ses missions.**

Par ailleurs, si la transformation de France Télévisions en entreprise unique semble une évidence, la Scam s'inquiète néanmoins de la création d'unités centralisées au niveau des programmes (documentaire, fiction, cinéma...) qui risquent de formater plus encore les œuvres.

Concernant la nomination du futur président de France Télévisions par l'exécutif, la Scam dénonce une reprise en main du pouvoir politique sur l'audiovisuel public. Informer, cultiver et distraire le public/citoyen n'est pas comparable avec la fourniture d'électricité ou le transport ferroviaire ; **transporter des voyageurs ou de l'électricité, n'est pas la même chose que transporter des sons, des images, des idées.** En matière d'indépendance, la *commission Copé* faisait preuve d'innovation en proposant un nouveau mode de nomination du président de France télévisions, le Président de la République se serait honoré de retenir cette proposition.

Enfin, la Scam rejette catégoriquement la mesure, préconisée par le *rapport Copé*, visant à autoriser **une seconde coupure publicitaire** dans les œuvres audiovisuelles diffusées sur les chaînes privées. Il s'agit d'**une nouvelle faveur accordée aux télévisions commerciales** alors même que le décret renforçant les engagements des diffuseurs dans la création est sur une voie de garage depuis le mois de novembre.

Avec l'ensemble des professionnels, la Scam sera donc très vigilante sur la rédaction du projet de loi sur l'audiovisuel qui sera présenté au Parlement, à l'automne.